CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 19 fructidor, l'an cinquième de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la constitution, arrête qu'il sera fait au conseil des Cinq-cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens Représentans,

Le Directoire exécutif vous transmet les pièces qu'il vous a annoncées dans son message d'hier, comme prouvant qu'Imbert-Colomès a été à Lyon le principal agent

Case FRC 3272

5 IX 97

de celui que les émigrés et leurs infâmes partisans qualifient de roi.

Ces pièces font partie de celles qui ont été saisies en brumaire an 4 sur les frontières du département de l'Ain, et que l'ex-marquis de Besignan faisoit introduire en France par un enfant qu'il suivoit à cinquante pas.

Vous remarquerez, citoyens représentans, qu'Imbert-Colomès n'y est désigné que par le simple nom de *M. Imbert;* mais la preuve que ce nom s'applique à Imbert Colomès lui-même, c'est qu'il s'est trouvé dans le porte-feuille qui contenoit ces pièces, une note qui qualifie d'*ancien échevin de Lyon* ce *M. Imbert,* avec lequel Bésignan cherchoit à établir ses relations. Imbert-Colomès a été en effet échevin de Lyon, et l'on ne connoît aucun autre individu de ce nom qui l'ait été.

Le Directoire exécutif croit devoir joindre à ces pièces une lettre écrite à Besignan, et dans laquelle en est insérée une autre de l'émigré Flachlanden, adressée au même, le *dix août* 1795. Cette pièce est remarquable en ce qu'elle manifeste le plan qu'avoient dès-lors conçu les chefs des royalistes, de diriger toutes leurs manoeuvres vers la corruption de l'esprit public, en la préférant même à la force ouverte que Bésignan avoit cherché à déployer dans les départemens qui environnent Lyon.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, L. M. RÉVELLIÈRE-LÉPEAUX.

Par le Directoire exécutif :

Le secrétaire-général, Signé, LAGARDE.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

PIÈCES
RELATIVES
A IMBERT-COLOMES.

No. 1er.

Lettre écrite à monseigneur le prince de Condé, de Lauzanne, le 27 octobre 1795.

Monseigneur,

Ce que j'avois tant de raison de craindre m'est donc arrivé..... Votre altesse se rappelle sans doute toutes les scènes variées que l'on a jouées à Mulheim, à mon égard; mais elle ne se seroit jamais attendue que M. Vilcham, après lui avoir dit que tout étoit arrangé, que puisque je consentois à servir sous les ordres de MM. de Precy et Chavanne, il ne voyoit plus d'inconvénient à m'envoyer à Lyon; qu'il écrivoit pour préparer les esprits à me recevoir: et V. Al. ne s'attend pas, dis je, sans doute, que le même M. Vilcham me dit à présent que la terreur est à Lyon, *que M. Imbert et autres ont été obligés de se cacher, et qu'ils font attendre des nouvelles ultérieures.* Mais ce n'est pas en cela seul qu'il manque de sa parole; il m'avoit donné la plus sacrée qu'il engageroit V. A., avant mon départ, de signer une commission de lever troupes sous les ordres

de MM. de Precy et Chavanne, dans les termes ci-après....., etc.

Par écrit, il fut convenu, à l'époque où je demandois à monseigneur quelque preuve de la continuation de son estime et de sa confiance. V. Al. se rappelle bien qu'elle me dit alors : Je verrai d'arranger tout avec M. Vilcham ; vous pouvez compter toujours sur une lettre *pour M. Imbert.* Voyant dès-lors que j'étois forcé de passer par la filière de M. Vilcham, après l'avoir fait convenir de la justice de ma demande, après m'avoir même dit lui-même qu'on ne pouvoit me refuser ce que je demandois, je lui envoyai par écrit les termes de la commission que je desirois. Il me jura qu'il me l'obtiendroit avant mon départ. Il sait enfin qu'il est fixé, sans pouvoir le renvoyer. Il va, me dit-il, chez V. Al. exprès. A son retour il m'apprend qu'elle est indisposée, qu'elle a pris médecine ; mais que je puis partir, que je puis louer les sur sa parole, qu'il ne partira pas sans avoir tout ce que je desire, et qu'il me le remettra à Lauzanne........ Je pars encore dans cette confiance. Quelle est ma surprise ? lorsqu'il me dit en arrivant *qu'il est bien désolé de ne m'apporter la commission promise ; mais que votre altesse étoit très-malade, qu'il n'avoit pu lui parler d'affaires plus essentielles que la mienne ; qu'il espéroit cependant que son indisposition ne seroit rien, et qu'il me donnoit sa parole qu'il lui écriroit par le plus prochain courier, pour lui demander ma commission.* Tiendra-t il sa parole ? Il est permis d'en douter, après y avoir manqué si souvent . . . . . !

Me voilà cependant sans caractère, sans mission, sans témoignage de l'estime et de la confiance de mes maîtres, et sans espoir d'être remboursé de mes derniers frais, sans ressource dans l'étranger, chargé d'un ami dans un pays où les auberges sont excessivement chères. Votre altesse me sacrifieroit-elle ainsi au caprice d'un homme qui n'est mon ennemi que parce qu'il est l'ennemi naturel de mon pays et de mon souverain, et parce qu'il me voit trop zélé pour la défense de l'un

et de l'autre ? Non, sans doute; elle a trop de grandeur d'ame, trop de justice, pour souffrir plus long-temps que je sois le jouet de l'intrigue et de la malice, et m'exposer à toutes les suites du désespoir..... Je l'ai déja dit plusieurs fois à monseigneur, par penchant et par principes. J'ai servi pendant six ans à outrance la cause du roi, sans nul motif d'ambition; mais j'y mets à présent plus que du zèle, c'est de l'entêtement et de la rage même; et quand on en est là, on sait surmonter tous les obstacles, ou on succombe tout à-fait, avec un caractère tel que le mien. M. Vilcham demandera donc à votre altesse la commission que je desire, ou non, par le courier. Dans ce dernier cas, je n'aurai garde de prescrire à V. Al. ce qu'elle auroit à faire. Qu'elle me permette de la supplier, si toutefois, ce que je ne puis prévoir, elle ne m'accorde pour retourner à Lyon, de m'accorder au moins une mission *pour le Comtat et pays adjacents, et de permettre qu'après avoir purgé le pays du pape des scélérats qui l'infectent, les Contadins et ceux qui se seroient joints à moi, pussent contribuer de leur sang et de leurs bras au rétablissement de l'ordre et du trône en France.*

Sous ce rapport on ne pourroit jamais exciper d'une volonté contraire, ni du roi, ni de ses agens, le pays ne lui appartenant pas. On me fournira ou non les fonds nécessaires. Dans ce dernier cas, je forcerai tant de zèle et de soins, que je parviendrai peut-être à y suppléer..... et à aider encore efficacement la cause qui est si mal défendue......

Mais, dans tous les cas, j'ose espérer que V. Al. ne me laissera pas plus long-temps ici sans une lettre pour M. Imbert, *aux fins sur-tout de me faire rentrer mes deniers déboursés qui se montent à 5,668 liv. en numéraire;* et de plus un ordre à M. Leissimat de me les compter, après avoir vérifié l'authenticité de mes comptes. Dans le cas que M. Imbert ne pût se trouver, je dois souscrire à tous les désagrémens, plutôt que de manquer à mes engagemens, et avoir plus long-temps

mes enfans et ma femme exposés, à Paris, aux horreurs de la faim.

Comme votre altesse peut être encore indisposée, j'écris à M. le marquis de Montesson, et le prie de solliciter la réussite de ma demande, dans le temps le moins incommode à V. Al. Il a été témoin de ma dernière conversation avec M. Vilcham; et, d'après la permission que j'en avois demandée à V. Al., c'étoit la seule personne que j'avois vue à Mulheim, et à qui j'avois confié quelque chose.

J'attendrai donc la réponse et les derniers ordres de V. Al., ne pouvant, sous aucun rapport, partir pour France, sans, d'un côté, savoir ce que je dois y faire, et de l'autre avoir la certitude d'approcher ou M. Imbert ou M. Teissonet. Je ne dois plus me fier à M. Vilcham, et V. A. saura, j'espère, me mettre à l'abri de l'incertitude, en m'envoyant une lettre pour M. Imbert, et un ordre pour M. Teissonet.

Au bas est écrit :

M. Bouzi, à la grande église, dans la maison des douces Blan, au premier étage.

Pour copie conforme à la minute faisant partie des pièces à transmettre au directeur du jury de Beaune, département de la Côte-d'Or :

Le ministre de la police générale,

Signé, MERLIN.

Pour copie conforme :

Le secrétaire général du Directoire exécutif,

Signé, LAGARDE.

N°. 2.

Lettre écrite à M. le marquis de Montesson le 7 novembre 1795.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 31 du mois passé, mais je vous avouerai que je l'ai trouvée trop courte; elle se borne à m'adresser à M. Vilcham pour une lettre *à M. Imbert.* J'ai pu me tromper quant à ce; mais j'ai entendu de même. S. Al. pourroit cependant me donner toujours l'ordre que je demandois pour M. Bissonnet, aux fins qu'il me payât ce qui m'est dû; elle pouvoit encore m'accorder ce qu'elle savoit avoir été convenu entre M. Vilcham et moi à Mulheim, au sujet de la commission. Je respecte infiniment toutes les décisions de monseigneur; mais je ne vous cache pas, M. le marquis, que je suis bien loin d'être content, et que le résultat de mes réflexions philosophiques ne tendroit rien moins qu'à un dégoût total pour les affaires publiques, si, comme j'ai eu déja l'honneur de vous le dire souvent, je ne mettois de l'entêtement dans ma conduite . . . . . .

Eh bien! M. le marquis, j'ai suivi encore vos conseils jusqu'au bout; mais je me suis borné à dire à M. le ministre, que j'avois tenu un journal exact de tout ce qui s'étoit passé; que j'y voyois à tout instant, et que j'y verrai toujours la preuve de l'instabilité de la promesse des hommes, et qui, si c'étoit là le sort des ambassadeurs, que de ne jamais tenir leur parole, je les plaignois horriblement . . . . .; qu'au reste, malgré lui et tous ceux qui pensoient comme lui, j'agirois en France pour le maintien du trône.

Il n'en résulte pas moins que monseigneur m'a fait

aller à Berne, chercher, inutilement pour moi, M. Vilcham ; que l'un et l'autre m'ont fait rester dix-huit à vingt jours à Mulheim, pour y attendre leur décision; qu'il y a quinze jours que le ministre me fait épuiser mes ressources à Lauzanne, et que je pars sans aucun témoignage de l'estime de monseigneur, quoiqu'il me l'eût promis, et sans un mot de M. Vilcham. Ah! l'heureux voyage!

Il n'y a qu'une seule chose qui me console, c'est votre connoissance que je demande de cultiver ; elle n'a tendu jusqu'à présent qu'à vous ennuyer : mais nous abandonnerons dorénavant M. Vilcham aux marches, et parlerons de choses plus intéressantes et moins fastidieuses.

Je n'ai que le temps de vous renouveler les sentimens de respect et d'attachement que vous êtes si bien fait pour inspirer, et avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Si je puis quelquefois vous écrire de choses importantes, tous les secrets connus pour écrire, on les lit en les faisant chauffer ; mais quant au mien, il faut passer par-tout, sur l'écriture arbitraire et apparente, de l'eau forte, dans laquelle on aura fait dissoudre trois aiguilles à coudre, et adoucie par moitié d'eau; ce qui a été écrit avec de l'encre disparoîtra, et ce qui sera intéressant paroîtra en bleu.

Pour copie conforme à la minute faisant partie des pièces à transmettre au directeur du jury d'accusation de Beaune, département de la Côte-d'Or.

Le ministre de la police générale,

Signé, MERLIN.

Pour copie conforme,

Le secrétaire général du Directoire exécutif.

Signé, LAGARDE.

No. 3.

Vous avez dû connoître tout ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, et par mon empressement à continuer mes travaux contre-révolutionnaires dans la partie où j'étois avant mon départ de France, que ce n'étoit pas seulement d'après la conviction que j'avois de pouvoir servir plus utilement la cause du roi, mais de prouver par là à tout le pays, convaincu de mon zèle et de la fermeté de mes principes, que malgré la calomnie je n'avois pas cessé de jouir de la confiance de mon souverain et de monseigneur le prince de Condé; il n'y avoit pas de milieu suivant moi : ou je devois aller éclairer sa majesté à Véronne, ou avoir ses ordres pour continuer mes travaux en France.

Votre excellence (1) a cru, pendant un temps, qu'il étoit utile aux intérêts du roi de m'éloigner, et n'a pas balancé en homme public, sous ce rapport, à me sacrifier entièrement; elle s'est bientôt apperçue sans doute que c'étoit un mal particulier, sans profit pour la cause générale, et n'a pas hésité de chercher à remédier, autant qu'il étoit en elle, le tort qu'elle m'avoit fait. Ma position ne me permettoit plus d'être délicat sur les propositions, et je les *ai toutes acceptées.....* Mais, comme j'ai déja dit à votre excellence, etc., je m'en repose absolument sur sa délicatesse dans la manière d'arranger toutes choses avec monseigneur qui lui a suffisamment fait sentir, dans mon affaire, ne vouloir rien prendre sur lui, et qui m'a toujours renvoyé à votre excellence.

Mais vous eûtes la bonté de me parler hier d'une lettre que monseigneur écrivoit à M. Imbert, principal agent du roi à Lyon : c'est à merveille ; ce

---

(1) Cette lettre étoit adressée à M. Vilcham, ministre d'Angleterre en Suisse.

sera pour avertir M. Imbert que monseigneur et vous m'avez cru encore utile dans cette partie. Mais que me restera-t-il entre les mains, pour prouver d'abord la continuation de l'estime et de la confiance de mes maîtres, et pour me préciser ensuite ce que je dois faire, et fixer mon existence? Rien . . . . . Il me sembleroit donc que votre excellence, en outre de la lettre de M. Imbert, devroit engager son altesse à me signer une commission qui m'ordonnât, au *nom du roi, dans le midi de la France, et sous les ordres directs de messieurs de Précy et de Chavanne, comme il a été convenu, de lever troupes tant à pied qu'à cheval, et dans le plus grand nombre que je pourrois, dans le temps qu'il me seroit prescrit, le tout sous le nom de légion catholique et royale.*

Vous avez déja ma parole d'honneur sur mon obéissance aveugle aux ordres de messieurs de Précy et de Chavanne, mandés par le roi. Voilà la plus grande sûreté pour vous ; une commission conçue dans les termies ci-dessus, doit donc vous tranquilliser entièrement : au reste, messieurs de Précy et de Chavanne ne doivent voir arriver auprès d'eux, qu'avec beaucoup d'empressement, quelqu'un *qui leur a préparé tous les matériaux*, et qui leur économisera un travail de plus de trois mois ; si je ne retournois dans le pays, M. de Chavanne, ne fit-il que courir jour et nuit, ne parviendroit pas dans le temps, j'en suis sûr, à se faire bien connoître seulement.

Je n'ai jamais eu le temps de vous faire des observations : mais c'est constant que la confiance des peuples et du soldat ne s'acquièrent pas vîte ni facilement ; il est constant que, malgré tout ce que l'on a pu vous dire, je l'ai gagnée à un point difficile à me l'enlever.... On m'a vu souvent dans le danger ; je les ai toujours partagés ainsi que les plus grandes privations ; c'est un nouveau travail à faire pour tous ceux qui viendront après moi : je ne doute pas de leur zèle ; mais il n'est pas sûr que leur santé y résiste.

La commission que je demande enfin n'est qu'un brevet de satisfaction sur ma conduite passée ; car je ne saurois croire que jamais les généraux du roi refusassent de recevoir sous leurs ordres des troupes que je leur conduirai, quelle que soit ma commission. Rappelez-vous de ce que j'ai l'honneur de vous dire : *si jamais les positions de l'intérieur permettent une levée de boucliers dans le midi de la France, je suis assuré d'être utile au roi plus que bien d'autres.* On ne commande pas la confiance ; et *volée* ou non, j'en jouis : c'étoit comme j'avois l'honneur de vous dire un jour, lesréputations, quoique souvent extorquées, n'existent pas moins, et sont la cause souvent des succès......

J'espère donc que votre excellence voudra bien prendre en considération ma demande, qui me paroît fondée en principes et en justice, j'ose vous l'assurer d'avance, qu'elle aura lieu de s'en louer; si elle connoissoit moins bien le cœur humain.....; car elle a dû s'appercevoir de la pureté de mes intentions à l'époque même où elle me maltraitoit. Hélas! je n'ignorois pas que je pouvois bien davantage tracasser à mon tour ses agens. Elle a vu que c'étoit indigne de moi, et que j'en étois incapable. Je la remercie de son jugement, et ai l'honneur d'être avec respect, de son excellence le très, etc.

Pour copie conforme à la minute faisant partie des pièces à transmettre au directeur du jury de Beaune, département de la Côte-d'Or :

Le ministre de la police générale,

Signé, Merlin.]

Pour copie conforme,

Signé, *le secrétaire général*, Lagarde.

No. 4.

Arrivé à Mulheim le 27 septembre, après avoir édifié monseigneur de la vérité, après lui avoir témoigné le desir d'en faire autant auprès de sa majesté, il me dit qu'il étoit plus pressant de partir pour Berus pour y voir le ministre d'Angleterre sur les affaires du midi de la France. Son altesse dit à M. Delvas qu'on m'avoit calomnié à Veronne et ailleurs, mais me dit qu'il voyoit clair à présent, me promit de me rendre justice dans toutes les occasions : il m'ajouta qu'il falloit voir M. le comte de Grasfort avant de partir, lui donna une lettre, dans laquelle il étoit dit qu'on m'avoit calomnié ; mais qu'il croyoit que je pouvois être utile. Son altesse me recommanda de lui faire tout voir, ainsi qu'à M. Vikham, même les lettres de M. Bissonet et de Linssobre. M. de Croffort se décida à venir avec moi à Berne déterminer M. de Vikham à venir auprès de monseigneur délibérer sur le mouvement à exécuter dans le midi. M. de Croffort parut fort empressé, avoua plusieurs fois que c'étoit *le seul moment favorable, qu'on n'y seroit plus à temps au printemps ; convint que l'opinion ne pouvoit s'améliorer, mais se décourager au contraire : il fut d'ailleurs de mon avis, que l'Empire pouvoit fort bien, si on laissoit prendre des quartiers d'hiver, laisser sans pain ; que le cabinet de l'empereur pouvoit aussi se laisser gagner ; que la Sardaigne suivoit alors nécessairement, et que, dans cette position de choses, le gouvernement d'Angleterre ne pourroit plus opposer au parti de l'opposition de faire la guerre pour la tranquillité de l'Europe entière, puisque celle ci pouvoit obtenir la paix ; qu'on n'auroit plus alors d'excuse de soutenir à grands frais l'armée de monseigneur, et que certainement l'Angleterre feroit aussi la paix.*

Nous faisons le voyage. Je trouve M. Vikham très-prévenu contre moi : mais, ne pouvant faire autrement que de m'écouter, d'après les ordres que j'en avois du prince, il finit par se rendre à la vérité, après avoir cherché long temps à me nier toute la possibilité des moyens que je lui avois développés, après avoir même répugné à s'en édifier sur ma persévérance ; et la preuve au bout de tout ce que j'avançois, il convint qu'avec tous les moyens que j'offrois on ne *pouvoit plus différer, mais qu'il falloit déterminer les Autrichiens à faire une campagne d'hiver, soit pour occuper l'armée du Rhin, soit pour occuper celle d'Italie, et qu'il falloit même les engager à fournir un camp à monseigneur pour lui aider à passer le Rhin ; qu'il craignoit bien qu'on ne les y décidât pas ; que toutefois ils ne se rendroient auprès de monseigneur qu'après avoir vu M. Teissonnet, à qui il avoit dit de ne s'arrêter que quatre heures à Mulheim ; m'ajouta que je pouvois renvoyer M. Duteil en France pour soutenir les esprits, leur annoncer que j'arrivois au premier moment ; me prescrivit la manière d'écrire, jusqu'à dire que mes affaires personnelles étoient terminées à ma satisfaction, et qu'enfin de la manière dont ma lettre est écrite, et que je conserve.*

Nous repartons avec M. de Graffort : celui-ci qui m'avoit dit en allant à Berne qu'il desireroit bien que M. de Vikham et son frère consentissent à le laisser aller en France avec moi, comme à me dire qu'il craint bien qu'on ne le laissât plus aller ; qu'il n'y a rien de si peu sûr qu'on pût décider les impériaux à faire une campagne d'hiver ; que, si cela est ainsi, il regarde la France comme perdue ; qu'on n'y voie plus jamais de roi ; que la lutte des sections contre la Convention ne peut durer long-temps ; qu'il auroit fallu que le mouvement du midi eût lieu à l'instant de la lutte. Je lui répondis qu'il n'auroit pas fallu l'empêcher ; que de deux choses l'une : ou ceux qui avoient engagé nos maîtres à contrarier les opérations du midi

sur la position de la France, ou à donner l'ordre de le différer, étoient ou mal instruits, ou de mauvaise foi; qu'au reste, il se trompoit en me disant que nous n'avions qu'un devoir : je lui dis même que les Français ne pouvoient se passer de roi, et qu'ils en auroient un ou un mentor. Plusieurs fois M. de Croffort m'interpela sur la monarchie qu'on appelle constitutionnelle : il me dit souvent que le parti constitutionnel étoit trop fort en France, qu'il ne voyoit pas pourquoi le roi ne partiroit pas pour rentrer dans ses Etats, sauf à lui de rappeler ses sujets aux principes qui desireroit peu à peu; il m'ajouta quelque chose de bien plus fort, convenu la veille, sans tout dire, que ce seroit, il est vrai, donner un bien funeste exemple d'insurrection à tous les peuples de l'univers; il me dit, mais de bonne foi : on seroit bien plus heureux en France avec une monarchie bornée, dont les droits seroient précisés. Il me fut facile de lui dire que nous avions une constitution ancienne; que c'étoit à tort que nos voisins prétendoient toujours que nous en eussions, et aimions nos rois comme des bêtes, sans les connoître; que nous reconnoissions, avec raison, que la monarchie, telle que nous avions, étoit la seule qui nous convînt en France; qu'on avoit cent fois déja fait la triste expérience que le Français ne pouvoit, sans compromettre la société entière, s'immiscer dans le gouvernement et mitiger l'autorité; que si, d'un côté, la monarchie absolue entraînoit quelques abus, les maux qu'ils faisoient n'étoient pas à comparer à ceux de l'anarchie, dont nous étions les victimes depuis si long-temps; que d'ailleurs, à un vaste Etat, je ne voyois pas d'autre gouvernement possible sans secousse et révolution continuelle; et qu'enfin sa majesté, par son manifeste, prouvoit bien que nous avions une constitution. Il précisoit ses droits et ceux de ses peuples : tout paroissoit prévu dans cet ouvrage, jusqu'à la réformation des abus; tout étoit promis.

Alors il fut plus loin : il laissa échapper le petit bout d'oreille, et me dit : Mais, avec un gouvernement-

pareil, *la France est trop puissante, et avec sa grande population, dont un roi absolu peut disposer à volonté, ainsi que de ses trésors, il n'est aucune puissance qui puisse la balancer.* Dans un moment de vivacité, il poussa même jusqu'à me dire : Les Anglais et les Français, de particulier à particulier, vivront toujours bien; mais les cabinets et les nations doivent et seront toujours en guerre. Si nous parvenons à rétablir la monarchie française, nous avons lieu d'attendre, premièrement une indemnité, secondement une paix de quelques années par reconnoissance du roi; mais cela ne peut durer, et nous ne devons pas nous y attendre : c'étoit dit, et le propos ne s'effacera jamais de ma mémoire.

A présent, qu'on veuille bien ouvrir les yeux et voir, on expliquera tout; plus de problême que ceux que la mauvaise foi voudra ne pas résoudre, même celui que M. Teissonnet nous a donné, en invitant les sections de Lyon de se dissoudre, même avant qu'elles commençassent de s'établir en permanence, à l'exemple de Paris. Il ne peut nier avoir fait courir un bulletin pour ne pas revenir sur le décret du 5, sous l'apparence d'intérêt pour la ville, qu'elle se feroit craindre.

Il faut ajouter que M. de Craffort m'a dit souvent : Nous attendons un courier de Londres qui nous fait bien languir.

Nous arrivons à Mulheim ; nous rendons compte à monseigneur du résultat de notre voyage; il paroît fort content que M. Vilcham arrive : mais dites à M. de Craffort qu'il a cru devoir retenir M. Teissonnet jusqu'à l'arrivée de M. Vilcham; qu'il falloit auparavant arranger l'affaire avec moi. M. de Craffort l'assure, d'après ma parole d'honneur, que j'ajournois tout ce qui m'étoit personnel; que je sacrifiois mes ressentimens au succès de la chose, et que j'avois dit que je serois content de tout ce que monseigneur feroit, à cet égard, avec M. Vilcham.

Il faut ne pas oublier que M. Vilcham m'avoit dit souvent à Berne qu'il falloit tout oublier; que M. Teis-

sonnet *n'avoit pas autant de torts ; qu'il n'avoit suivi que ses ordres en retardant tout mouvement, et qu'on ne pouvoit à cet égard faire autrement que de le soutenir, qu'on ne pouvoit l'abandonner, qu'il reconnoissoit la nécessité où l'on étoit de m'employer ; qu'il voyoit bien que l'on m'avoit calomnié ; qu'on ne pouvoit se dispenser de rendre justice, et à la pureté de mes principes, et à la sagesse de mes démarches*, et cependant on a toujours agi comme si j'avois eu des torts, et on a continué de suivre les inspirations d'une cabale, d'un parti constitutionnel bien constant, bien avéré, et dont les preuves sont entre les mains de monseigneur. Ils *disent qu'à Lyon on me craint, on ne me veut,* on préfère M. Teissonnet ; c'est assez clair ; et sans noircir personne, on ne peut qu'être singulièrement surpris que M. Teissonnet à soutenir des gens qui ont manqué, 1°. à leur devoir de prêtre, par leur soumission aux lois civiles du clergé ; 2°. qui n'ont jamais voulu constamment rien faire en faveur du roi, et qui ont voulu l'abolition des privilèges de la noblesse, de tous droits seigneuriaux ; et qui ont servi toujours le parti qui ne vouloit point de contre-révolution brusque, la seule qui puisse amener l'ancien ordre des choses.

Mais je reviens au moment de notre arrivée avec M. de Craffort ; il trouve son valet-de-chambre de retour de Londres, qui lui apporte des dépêches de cette époque. Il me dit : *je doute qu'on soit à temps pour un mouvement ; je le regarde comme impossible.* Il va chez Monseigneur, et me dit, au retour : il faut empêcher M. le chevalier Duteil de partir. Jusqu'à ce que M. Vilcham arrive, on ne peut rien décider. Je vais lui envoyer un de mes gens tout de suite. J'ai beau lui faire mes observations sur les maux du retard que l'on met au mouvement, je lui dis que je vais tacher de faire revenir monseigneur de cette détermination. Il me répond de *ne pas y aller, qu'il y a trop de monde.* J'écris à son altesse, je lui fais toutes les observations que l'intérêt de la chose me paroît exiger ; mais m'étant apperçu

fort

fort bien que c'étoit M. de Craffort qui avoit changé les résolutions premières, je sentis que si je le fesois sans en faire part, il le trouveroit mauvais : je me détermine à lui dire que j'écris à monseigneur pour le faire revenir et lui faire sentir que trois à quatre jours de plus ou de moins peuvent changer la face des affaires. M. de Craffort vient de toutes sortes de couleurs, et me dit, mais en feu : *Dire de vive voix ou écrire, c'est indifférent; dès que vous voudrez aller d'une façon contraire à ce qu'on veut, rien ne peut aller; vous êtes le maître cependant d'écrire, et monseigneur de décider comme il lui plaira; quant à moi, j'envoie toujours mon courrier, mon parti est pris.* Ma surprise fut grande, cela va sans dire; j'eus des doutes, je l'avoue : mais ma crainte de brouiller les cartes, et d'empêcher d'arriver au vrai but, m'empêcha d'envoyer ma lettre à monseigneur. Je me bornai à dire à M. de Craffort, que j'espérois qu'il me tiendroit compte de *ma déférance bien aveugle* à ce qui pouvoit lui plaire.

Le remords me prit cependant le lendemain, et dans une entrevue que j'eus l'honneur d'avoir avec monseigneur, je crus devoir lui dire le fait.

Dès cette époque M. de Craffort décide son départ pour du côté de Francfort; il fait semblant de chagrin. M. Vilcham n'arrive pas; un jour, deux jours, trois jours se passent; M. de Vilcham n'arrive que le quatrième. M. de Craffort est pressé de l'attendre; il me dit souvent : *C'est égal; que je sois, ou non, à l'arrivée de M. Vilcham, je ne peux rien dans la délibération qui sera prise; je suis sûr de la détermination de M. Vilcham, c'est l'affaire de deux heures;* et il fait semblant, pour faire sa cour à monseigneur, de différer son voyage : il envoie des chevaux de relais pour [illegible] la nécessité où il étoit de faire diligence. M. de Vilcham arrive, et avec lui, à deux jours près, la nouvelle, à jamais fâcheuse, que la Convention a eu le dessus sur les sections de Paris. J'ignore le résultat des délibérations; nous le saurons un jour, mais je ne puis, en attendant, que m'alarmer sur les suites; rien

ne me prouve l'envie d'arriver au but tant desiré ; fasse le ciel que je me trompe !

Qu'il me soit permis de noter pour la postérité, que dans cette époque, à jamais unique pour opérer la contre-révolution en France, je veux parler de ce mépris indicible où étoit tombée la Convention ; de cette horreur qu'elle inspiroit à tous les partis ; de cette époque où elle avoit été forcée, par une suite des événemens, de donner une nouvelle constitution aussi monstrueuse que celle de 1793, qu'elle blâmoit ; de cette époque où l'opinion pour un roi ne pouvoit devenir plus favorable ; de cette époque où tous les partis, lors de l'anarchie, vouloient une fin ; de cette époque où les armées, à l'exception des officiers, ne respiroient plus qu'après le retour des choses ; de cette époque où le discrédit des assignats étoit à son comble : je veux noter, dis-je, pour la postérité, qu'à cette époque, si l'on eût voulu bien décidément le salut de la France, il falloit seulement, dans toutes ses parties, prononcer les esprits selon leur voeu, et bien loin de les contrarier, de les museler, les abandonner à leur propre penchant : je veux noter que le peuple vouloit un roi généralement par-tout ; que la bannière blanche eût été déployée, tout s'y rangeoit pour obtenir la religion et le trône. Personne ne pourra le nier ; la France entière garantira un jour ce que j'avance : mais ce que je dois noter principalement pour mettre en garde les rois, c'est dans cette époque unique où impunément par toute la France on pouvoit lever le masque : tous les agens des princes français ont été, à quelques exceptions près, tous choisis dans le parti constitutionnel. Qu'on scrute la conduite de tous, depuis le commencement de la révolution, et qu'on me le nie si on le peut.

Je ne dis rien de l'immensité d'agens que l'Angleterre et ses ministres, sous prétexte de rétablir la monarchie française, ont employés ; ils sont connus, les uns dans leur province, qu'on les juge ; on a beau dire, ils sont revenus, ils avoient leur tort, comme m'a dit M. Vilcham, Craffort, au sujet de

M. Mounier, de M. Mallet du Pan, de M. Flasche-Louden, d'Antraigue, et tout ce que je pourrois répondre, c'est que je préférerois sans cesse des gens qui auroient été toujours purs dans leurs principes, et qui n'auroient jamais varié.

Notez que M. de Craffort me dit, en partant de Berne : je vous demande une grace, ne parlez jamais à monseigneur que vous n'ayez vu MM. Mounier et Mallet du Pan chez M. Vilcham, ni que celui-ci ait dîné chez M. Mounier ; monseigneur croiroit tout de suite M. Vilcham constitutionnel, et on ne pourroit faire le bien.

Arrêté le 10 octobre 1795.

Continuation. On délibère long-temps si l'on retiendra M. Teissonnet, ou si on le fera partir : M. Davarci et Vilcham font envisager à monseigneur que les ordres du roi ne sont pas retirés pour M. Teissonnet, et qu'il le sont pour moi, et on fait partir M. Teissonnet. J'avois laissé deux jours d'intervalle sans voir monseigneur, crainte d'indiscrétion ; j'y vais le troisième, et monseigneur me dit d'aller voir M. Davarci, et de tout lui faire voir ; je suis ses intentions : mais M. Davarci me donne mille prétextes pour ne pouvoir s'édifier, et se borne à m'offrir de faire passer mon mémoire à sa majesté. Je lui réponds que je préfère de le porter moi-même ; je l'assure que ce n'est pas de moi dont je venois l'occuper ; que ce sont des intérêts de sa majesté, et de la cause que je défendois : il me demande si monseigneur veut revenir sur ce qui s'est passé. On n'en finiroit jamais. Ainsi, etc., etc.

Pour copie conforme à la minute faisant partie des pièces à transmettre au directeur du jury d'accusation de Beaune, département de la Côte-d'Or.

Le ministre de la police générale,

Signé, MERLIN.

Pour copie conforme,

Le secrétaire général, Signé, LAGARDE.

No. 5.

Copie d'une lettre trouvée parmi les papiers de l'ex-marquis de Bésignan. L'adresse est ainsi conçue : Au citoyen Raphael-Antonio Fideli, négociant, rue Saint-Remy, à Lyon.

La lettre est écrite en encre ordinaire et en encre mystérieuse.

Encre mystérieuse.

J'ai reçu ce matin la lettre de Cossé, en réponse à celle que vous m'adressâtes : mais, en m'envoyant sa réponse et celle de son maître, il m'a marqué de vous l'envoyer promptement ; mais cependant, sans me servir de la voie coûteuse que vous m'avez indiquée : alors j'ai délibéré avec moi-même, et j'ai cru, d'après la confiance que vous m'avez témoignée, pouvoir ouvrir deux lettres, et vous les transcrire à l'encre mystérieuse, pour ne point courir de risque. Voici ce que Cossé vous écrit d'abord : j'abrège les complimens.

J'ai mis sous les yeux du roi les lettres et paquets que vous m'avez adressés :

Voici ce qu'on lit en encre noire.

Vessaux, le 21 août (v. st.)

Il y a long-temps que je n'ai reçu de vos nouvelles, cher citoyen ; que faites-vous ? que devenez-vous ? Quant à moi, je serai sous peu de jours à la foire de Sensac, et j'ai besoin d'y faire de bonnes affaires ; car ma femme vient de me faire encore une fille, qui se porte bien ainsi que la mère. Celle-ci vous dit un million de choses. J'ai fait tout ce que vous vouliez pour la commission du marasquin de Venise, et je n'ai pu la remplir, parce que le prix en est trop haut, et cela vous reviendroit à des prix fous : vous ne trouveriez pas à le placer.

il a chargé M. le baron de Stachslanden de vous faire savoir ses intentions, etc. etc. etc.

Je pense qu'il est absolument nécessaire de modérer votre zèle, etc. Je vous prie d'adresser dorénavant à M. le baron de Stachslanden ce dont vous jugerez que sa majesté doive être instruite. Je vous renouvelle les assurances, etc. etc.

Tournez, S. V. P.

Le 10 août 1795.

M. le comte de Cossé, monsieur, a mis sous les yeux du roi votre correspondance avec lui et avec monseigneur l'archevêque d'Embrun. Sa majesté rend justice à votre zèle; mais il trouve qu'il vous a mené trop loin, et que vous vous êtes trompé sur la force de vos moyens; autant il est à desirer que l'opinion change, autant il est à craindre d'exposer particulièrement les gens qui pensent bien, avant qu'ils puissent être secourus. Bornez-vous donc, monsieur, à répandre les sentimens dont vous êtes animé, et n'allez pas au-delà; car

Rendez-moi le service de faire lire ma lettre à la bonne dame à qui vous remîtes les 48 liv. que je vous avois données. Elle se plaint que je ne lui donne pas des nouvelles de ma femme. Je suis bien aise qu'elle apprenne de moi son heureux accouchement, que je n'ai pas le temps de lui écrire, et vous lui recommanderez de vous faire parler au citoyen Tempet, lorsqu'il viendra en ville. Je suis bien sincèrement votre ami, Lépine.

Je vous conseille d'acheter beaucoup de taffetas Florence, d'Avignon, et mi-Florence verd, l'article qui manque le plus, et sur lequel on peut bénéficier davantage. Les rubans sont si communs, qu'on les donne pour rien.

l'intention du roi n'est pas de vous y autoriser. J'ai l'honneur d'être, avec un très-parfait attachement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, le baron DE STACHSLANDEN; et au bas, M. le marquis de *Votre nom tout au long.*

Cette lettre ne vous fera pas plaisir : mais je pense que vous ne me désapprouverez pas d'avoir fait ce que j'ai fait; et, si vous le voulez, je vous enverrai l'original de la lettre; par prudence,, j'ai cru devoir la garder. Beaucoup de lettres ont été arrêtées; je vous invite même à brûler celle-ci. Ne m'écrivez ici que sous le nom d'Isaac Gardiner, marchand. Je suis tout à vous très-parfaitement, et je desire pouvoir vous être utile.

Il faut tout attendre de la providence, et rien des hommes.

Votre ami d'Ancône devoit être absent pour quelques semaines; cela aura retardé que vous eussiez de ses nouvelles. Je vous prie de m'accuser la réception de cette lettre.

Pour copie conforme à l'original faisant partie des

pièces à transmettre au directeur du jury d'accusation de Beaune, département de la Côte-d'Or :

Le ministre de la police générale,

Signé, Merlin.

Pour copie conforme :

Le secrétaire général du Directoire exécutif,

Signé, Lagarde.

No. 6.

Lettre écrite de Lausanne, le 27 octobre 1795, à M. le marquis de Montesson, à Manheim.

Monsieur,

Ce que j'avois tant appréhendé m'arrive donc ; tant il est vrai qu'il ne faut rien attendre des hommes sans bonne foi...... Vous vous rappelez sans doute toutes les scènes que l'on a jouées avec moi à Mulheim ; mais permettez que je vous les retrace en partie. Après avoir varié, comme vous savez, dix fois dans ces décisions, M. Vikham dit enfin à monseigneur *que tout étoit arrangé ; que puisque je consentois à servir sous les ordres de MM. de Précy et de Chavanne, on pouvoit, sans inconvénient, m'accorder la permission de lever des troupes*, etc. Monseigneur lui-même me dit, lorsque je lui demandai quelques preuves de la continuation de son estime, *qu'il arrangeroit tout cela avec M. Vikham, soit en écrivant à M. Imbert, soit différemment.* Voyant dès-lors qu'il falloit absolument passer par la filière de M. Vikham, je pris le parti de lui écrire la lettre dont j'eus l'honneur de vous faire part, et qui parut faire un grand effet ; car, dès qu'il me vit, il me dit *que ce que je demandois étoit fort raisonnable, qu'il me promettoit de faire signer*

par monseigneur la commission dans les termes que j'avois écrit. Les voici, etc. etc.

Engagé de retourner à Mulheim, sous le prétexte de lui donner *le temps de préparer les esprits à me recevoir à Lyon*, de jour en jour il me renvoie à la veille de mon départ fixé, *tout en me jurant qu'il n'oubliera pas mon affaire*; mais l'indisposition de monseigneur arrive, et lui sert d'excuse légitime pour me dire *qu'il ne partira pas sans me l'apporter à Lausanne, que je puis me mettre en route et l'y attendre.*

Eh bien! il arrive à Lausanne en manquant à tous ses engagemens..... Je vais le voir, et il me dit : *je suis désolé, M. le marquis, de ne vous apporter ce que je vous avois promis; mais le prince étoit si mal, que je n'ai pu lui parler d'affaires encore plus essentielles que la vôtre; je vous promets de lui écrire par le plus prochain courier. Attendez la réponse......* Affecté tout à la fois, et de la fâcheuse nouvelle qu'il me donnoit à l'égard de monseigneur, qui pouvoit être vraie, et de ma cruelle position *qui exige un prompt retour en France pour y faire de nouveaux fonds*, je lui observai que je pouvois toujours, avec la lettre qu'il m'avoit promise pour M. Imbert, me rendre à Lyon, y faire mes affaires, et tirer peut-être des hommes *de la faim, ma famille que j'avois laissée à Paris sans ressource; il me dit alors qu'il venoit d'apprendre que M. Imbert avoit été obligé de quitter Lyon, et de se cacher; que la terreur y avoit repris, etc.; qu'il me conseilloit d'attendre des nouvelles ultérieures; que dans peu de jours il devoit en recevoir.*

Me voilà donc sans mission de mes maîtres, sans témoignage de leur estime et de leur confiance, et sans espoir d'être remboursé de mes derniers frais...., sans ressource dans l'étranger, chargé d'un ami, dans un pays où les auberges sont d'une cherté excessive.

Vous m'avez témoigné tant de bonté, M. le marquis, que je n'ai point cru indiscret de vous raconter toutes

mes peines ; elles sont grandes, je vous assure, et uniquement parce que M. Vikham s'est apperçu de toute la foiblesse de monseigneur...... Pourrois-je là dessus me tromper, quand le ministre anglais lui-même a osé me le dire tout en vantant ses hautes qualités. Je ne dirai point ce que monseigneur auroit dû faire, quand il a vu qu'on vouloit sacrifier un des plus zelés et des plus fidèles défenseurs du roi..... Mais un grand prince comme lui, dont la conduite sera dans tous les temps digne d'éloges, et de servir de modèle à tous les autres princes, auroit pu empêcher la plus noire des injustices, et de compromettre peut-être les intérêts du roi en desirant les conserver.........

Je prends la liberté d'écrire à monseigneur, et lui raconter à peu près, comme à vous, ma position vis-à-vis M. Vikham ; mais son altesse peut être encore indisposée, et n'avoir pas la force de lire ma lettre : faites-lui donc part de la vôtre, je vous prie, et engagez-le de consoler un gentilhomme désolé par une cabale infernale qui creuse la ruine de tous...... M. Vikham tiendra-t-il sa parole, et demandera-t-il à monseigneur qu'il signe la commission que je réclame, qui atteste d'abord la continuation de la confiance de mes maîtres à laquelle je tiens, et qu'on ne peut me refuser, et qui enlève enfin à l'avenir tout sujet de contestation, puisque mon affaire sera claire, mes pouvoirs bornés, mais précisés, etc......? Sa parole d'honneur y est engagée : mais s'il en est peu jaloux, comme il le paroît, je saurai m'en venger de plus d'une manière ; il aura poussé ma patience à bout, et ma conduite dût-elle être gourmandée, elle n'aura, je le sais d'avance, d'autre règle que la passion dont je serai atteint..., et l'impression à laquelle je soumettrai mon journal *de Mulheim*, *de Berne* et *de Lausanne*, en dévoilant à l'Europe entière un homme public, indigne de la confiance de son maître, sera sans doute le plus minime trait de ma vengeance.

Je vous demande un million d'excuses si je me laisse déja emporter ; bien d'autres peut-être se consoleroient

de tout, et préféreroient une vie tranquille et ignorée, d'après des idées philosophiques que le commerce des hommes doit nécessairement entraîner : mais ma position politique, M. le marquis, n'est point celle de tout le monde, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, par penchant, par caractère, par principe ; j'ai servi à outrance la cause du roi sans nul motif d'ambition ; mais à présent j'y mets de l'entêtement et de la rage ; et quand on en est là, on surmonte tous les obstacles, ou on succombe tout-à fait...... Non, jamais Bésignan ne verra le mal qu'on fait à la société, sans s'y opposer de toute sa force ; il n'approuvera jamais l'espérance de faire le bien sans y être pour quelque chose jusqu'au retour de l'ordre ; ce n'est qu'à cette époque qu'il se reposera ; et pour lors, loin de l'intrigue et des passions, il ne cherchera qu'à goûter les douceurs d'une vie privée.

Mais je ne m'apperçois pas que je suis déja beaucoup trop long, et que je ne me suis pas encore résumé dans ce que je desirerois que M. Vikham demande par le courrier la commission convenue, ou non ; il me semble que monseigneur ne peut me la refuser. Veuillez bien seulement joindre vos sollicitations aux miennes ; mais s'il y avoit encore quelques obstacles insurmontables que je ne saurois prévoir, il peut à tout événement me donner une mission pour le Comtat et pays environnant, comme il m'avoit dit un jour ; ou M. Vikham fournira de l'argent, ou non : dans le dernier cas auquel il faut s'attendre, que cela n'arrête pas monseigneur, sans précisément avoir les moyens d'y suppléer ; je les chercherai avec tant de zèle et de soins, que peut-être parviendrai-je encore à aider efficacement la cause que nous défendons tous.

Au surplus, engagez, je vous prie, monseigneur à écrire deux mots à *M. Imbert*, pour lui annoncer que je viens de nouveau à mon poste, et qu'il me fasse rentrer mes déboursés ; quoique M. Vikham dise *qu'il ne soit pas à Lyon, je saurai bien le trouver.* Enfin, plutôt que de manquer à ses engagemens, et d'être

sans ressource, monseigneur peut me donner un ordre pour *M. Teissonet*, afin qu'il me paie les 5,668 liv. que j'ai avancées pour la cause du roi ; je ne le crains pas plus que je ne l'aime ; et il aura beau se cacher, je le trouverai. Je rougis d'être forcé à en venir à de pareilles extrémités ; mais d'autres devroient bien davantage rougir de m'y avoir amené.

Ma lettre vous parviendra sûrement jeudi au soir ou vendredi au matin. Si vous trouvez monseigneur disposé, et qu'il veuille bien entrer dans ma position, pressé de sortir d'ici, vous pourriez encore m'expédier, par le courier du samedi, le dernier ordre de son altesse à mon adresse, poste restante, à Lausanne, et non à M. Vikham; car ce seroit encore les exposer.

Je compte essentiellement, M. le marquis, sur vos bontés et votre excessive complaisance à écouter toutes mes longues doléances; mais comptez aussi sur toute l'étendue de ma reconnoissance, et sur les sentimens de toute estime, de respect et d'attachement que vous avez si bien su m'inspirer, et avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Pour copie conforme à la minute faisant partie des pièces à transmettre au directeur du jury de Beaune, département de la Côte-d'Or :

Le ministre de la police générale,

Signé, Merlin.

Pour copie conforme,

Le secrétaire général du Directoire exécutif,

Signé, Lagarde.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Fructidor an 5.

856